Nations Unies S/2019/78



Conseil de sécurité

Distr. générale 25 janvier 2019 Français Original : anglais

Vingt et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus depuis mon précédent rapport, daté du 31 octobre 2018 (S/2018/976), en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

- 2. Au cours de la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a mené des activités de fouille et d'exploration sur le site de Karbala. Si aucune dépouille humaine n'a été retrouvée, un certain nombre d'éléments donnent à penser qu'avec un appui technique et un effort d'enquête supplémentaires, les recherches menées sur ce site pourraient s'avérer utiles. Les activités d'exploration se sont poursuivies sur le site de Samaoua sur la base de nouvelles informations. De plus, dans le cadre des tentatives menées pour retrouver l'emplacement précis des sites d'inhumation, le Ministère a continué à enquêter sur le site de la base navale du Koweït, ainsi que sur les sites de Khamissiyé, de Radouaniyé, de Barjisiya et de Salman Pak, en Iraq. Il a identifié de nouveaux témoins, suivi des pistes antérieures et contacté les organismes gouvernementaux compétents afin de vérifier et de recouper les informations. Aucune avancée n'a été enregistrée, mais les sites susmentionnés resteront ouverts pour que le Ministère puisse poursuivre ses recherches.
- 3. Le Bureau du porte-parole du Ministère iraquien de la défense continue de diffuser régulièrement, dans les journaux officiels et sur toutes les chaînes de télévision satellite disponibles dans le pays, des appels à témoins dont le dernier en date le 17 octobre 2018 invitant celles et ceux qui sont en possession d'information sur des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens manquants à se manifester. En réponse, de nouveaux témoins se sont présentés aux autorités, et le Ministère poursuit ces nouvelles pistes dans l'espoir que les informations obtenues l'aideront à retrouver les sites d'inhumation.





- 4. Le 31 octobre 2018, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, Alice Walpole, s'est entretenue avec l'Ambassadeur du Koweït auprès de l'Iraq, Salem Ghassab Mohammed al-Zamanan, des dernières activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à l'appui de l'application de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité. Il a été question notamment de la mise au point du projet pilote visant à former les équipes techniques iraquiennes et koweïtiennes à l'utilisation des géoradars et à renforcer leurs capacités à cet égard, et de l'action conduite en vue de faciliter le rapatriement des biens koweïtiens se trouvant toujours sur le territoire iraquien. M. al-Zamanan a salué les efforts déployés par la MANUI et souligné l'importance des progrès accomplis dans le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus pour la normalisation complète des relations entre les deux pays.
- Le 8 novembre, ma Représentante spéciale adjointe s'est rendue au Koweït, où elle s'est entretenue avec le Vice-Ministre koweïtien des affaires étrangères, Khaled al-Jarallah, et avec le Secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé des organisations internationales, Naser A. M. al-Hain. Le Vice-Ministre des affaires étrangères a salué les activités menées par la MANUI à l'appui de l'application de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, dont l'application est un sujet aussi délicat qu'important pour les autorités et la population koweïtiennes. Tout en prenant note des efforts en cours du Ministère iraquien de la défense pour faire avancer le dossier, il a regretté qu'aucun progrès sensible n'ait été fait. Ma Représentante spéciale adjointe a réaffirmé que la MANUI était déterminée à continuer de participer activement à cette entreprise humanitaire essentielle. Elle a relevé que la MANUI continuait d'organiser des séances d'information sur ce sujet capital à l'intention des personnalités politiques et hauts fonctionnaires prenant leurs fonctions dans le nouveau gouvernement iraquien, afin de rappeler l'importance de ce dossier et d'engager tous les fonctionnaires iraquiens concernés à poursuivre résolument les activités y afférentes.
- 6. Le 8 novembre également, ma Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec des membres du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, qui se sont félicités de l'action constructive de la MANUI dans ce dossier humanitaire et ont demandé que les plus hauts responsables du Gouvernement iraquien restent mobilisés sur ce sujet. Les membres du Comité ont souligné qu'il fallait obtenir, auprès des membres du Mécanisme tripartite, des images satellitaires et aériennes des zones concernées (ou les résultats de l'analyse de telles images), afin de localiser précisément les sites d'inhumation. Ma Représentante spéciale adjointe a réaffirmé que la MANUI était résolue à continuer de jouer un rôle dynamique et souligné les activités récentes qu'elle avait menées en vue d'obtenir un soutien, notamment financier, pour le projet pilote d'utilisation de géoradars dont elle proposait l'exécution, ainsi que les mesures qu'elle avait prises pour obtenir l'accès aux archives de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït et de la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui sont susceptibles de recéler des informations utiles.
- 7. Le 29 novembre, à New York, ma Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mansour Alotaibi, et lui a présenté un aperçu des activités récentes de la MANUI. Tous deux ont réaffirmé leur ferme détermination à faire aboutir ce dossier.
- 8. En marge de la réunion de la Commission tripartite qui s'est tenue au Koweït le 13 décembre, ma Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec le Président du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux

2/5

- prisonniers de guerre, Ibrahim al-Shaheen, et avec des membres du Comité. Elle a donné à M. al-Shaheen des informations récentes sur le projet pilote d'utilisation de géoradars proposé par la MANUI et a une nouvelle fois souligné l'engagement et le soutien de la MANUI à l'égard de cette question humanitaire d'importance.
- 9. Le 22 novembre, mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ján Kubiš, a rencontré l'Ambassadeur du Koweït auprès de l'Iraq afin d'examiner l'action récente de la MANUI concernant les nationaux du Koweït portés disparus et les biens koweïtiens manquants, et afin de l'assurer que la nouvelle Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, serait tout aussi déterminée que lui-même à faire aboutir ce dossier.
- 10. Le 5 décembre, mon Représentant spécial et le Ministre iraquien des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, se sont rencontrés à Bagdad. Le Ministre a reconnu l'importance du dossier des nationaux du Koweït portés disparus et des biens koweïtiens manquants et souligné que son Ministère poursuivait les efforts menés en vue d'identifier de nouveaux témoins et de résoudre toutes les questions en suspens avec le Koweït. Mon Représentant spécial s'est félicité de l'engagement renouvelé du Gouvernement iraquien à cet égard.
- 11. Le 6 décembre, mon Représentant spécial s'est rendu au Koweït, où il a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheikh Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah. Le Ministre a souligné l'importance que revêtait ce dossier pour son pays et les familles des personnes portées disparues et s'est déclaré optimiste quant à la capacité des nouveaux responsables iraquiens à prendre un nouveau départ et de nouvelles mesures qui aboutiraient à des résultats positifs. Mon Représentant spécial réaffirmé l'engagement de la MANUI à l'égard de la Commission tripartite, auprès de laquelle la Mission était dotée du statut d'observateur. Il a réaffirmé que la Mission se tenait prête à lancer le projet de sondage à grande échelle par géoradar des emplacements d'inhumation collective, avec l'aide du Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie), si cela était jugé utile.
- 12. La MANUI a assisté en qualité d'observateur à la 106° réunion du Sous-comité technique du Mécanisme tripartite, tenue le 11 décembre au Koweït, et à la quarante-septième session de la Commission tripartite, organisée le 13 décembre. Il a été rapporté que la Direction médico-légale iraquienne avait procédé à l'analyse ADN des fragments de dépouilles humaines retrouvés sur le site de Samaoua lors des fouilles du mois d'août et avait établi des profils génétiques sur cette base. La délégation koweïtienne a indiqué qu'une correspondance avait été trouvée pour l'un de ces profils, et précisé que les fragments concernés appartenaient à une dépouille dont une partie avait déjà été retrouvée sur le site et identifiée par la suite. Cela étant, selon les éléments disponibles à l'heure actuelle, de nouvelles activités d'exploration du site pourraient donner plus de résultats. La Commission a donc donné son accord pour la poursuite des recherches sur ce site. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) continue d'analyser des images satellites du site de Samaoua prises en 1990 et 1992 afin de déterminer si leur qualité est suffisante pour fournir des indications sur l'emplacement d'autres sites éventuels.
- 13. Les délégations française, britannique et américaine ont fait le point avec le Mécanisme tripartite sur le partage avec le CICR d'informations sur les cartes, images et analyses d'images disponibles datant de la période 1990-1991. Plus précisément, la France a ouvert ses archives diplomatiques de l'époque à la délégation du CICR. Les experts du CICR ont commencé à examiner ces documents dans l'espoir d'y trouver des éléments sur l'emplacement d'autres sites éventuels. Les États-Unis ont indiqué que le corps du génie de leur armée leur avait fait parvenir de nouveaux éléments, qui seraient examinés puis communiqués au Mécanisme.

19-00649 3/5

- 14. La MANUI a présenté au Mécanisme tripartite des informations concernant ses recherches dans les archives de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, regrettant de n'y avoir trouvé aucune information utile sur le site de Salman Pak. Le Mécanisme a donc donné son accord à l'abandon de cette piste. La MANUI s'efforce toujours d'accéder aux documents de la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Les membres du Mécanisme ont décidé de poursuivre les activités de fouille et d'exploration menées conjointement par l'Iraq, le Koweït et le CICR sur les sites de Samaoua et Karbala. Après avoir épuisé toutes les options permettant de trouver des témoins et des informations fiables, ils ont également décidé de ne pas poursuivre, pour le moment, les enquêtes sur les sites de Dhi Qar et Souleïmaniyé.
- 15. Le 11 décembre, lors de la 106° réunion de son Sous-comité technique, le Mécanisme a officiellement adopté le rapport de projet concernant l'examen mené par le CICR et les recommandations que celui-ci y avait formulées. Ce document servira de base au plan d'action qui orientera les activités futures du Mécanisme. Avant toute autre activité sur le terrain, il convient en priorité de mener une analyse des images satellite pertinentes afin de localiser plus précisément les sites qui pourraient être des charniers.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

- 16. Le 7 novembre, ma Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères iraquien, Hazem al-Youssifi, qui a annoncé des plans concernant le rapatriement imminent de biens koweïtiens et a réaffirmé l'engagement du Ministère à agir rapidement dans ce dossier. M. al-Youssifi a affirmé que son pays était déterminé à nouer avec le Koweït d'excellentes relations, fondées sur les principes de bon voisinage et de coopération et sur la volonté partagée d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. S'agissant des nationaux koweïtiens portés disparus, M. al-Youssifi a demandé à nouveau aux États-Unis, à la France et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'aider l'Iraq en mettant à sa disposition des outils d'imagerie satellitaire ainsi que du matériel de forage qui faciliterait les activités d'excavation.
- 17. Un lot de biens koweïtiens, comprenant notamment une épée et un tableau de prix, ont été remis par le Président de l'Iraq, Barham Salih, à l'Émir du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, lors de la première visite officielle du Président de l'Iraq au Koweït, le 11 novembre. Un deuxième lot de biens koweïtiens, dans lequel se trouvaient 2 368 livres de la Bibliothèque nationale du Koweït et 1 458 enregistrements issus des archives de la station de radio officielle du pays, a été transféré le 13 novembre au Ministère koweïtien des affaires étrangères en présence du Secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé des organisations internationales, Naser A. M. al-Hain, et de représentants du Ministère de l'information et de la Bibliothèque nationale. La remise a été effectuée par M. al-Youssifi devant le coordonnateur résident des Nations Unies au Koweït, qui représentait à cette occasion la MANUI et le système des Nations Unies.

IV. Observations

18. Je salue la détermination soutenue de tous les membres du Mécanisme tripartite, sous la direction avisée du CICR, à retrouver et à rapatrier les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Bien qu'aucun progrès n'ait été enregistré au cours des dernières années, j'ai espoir que, grâce à son dynamisme et à l'évolution de la

4/5 19-00649

situation, le Mécanisme sera en mesure de faire avancer ce dossier et d'obtenir les résultats tant attendus.

- 19. Depuis qu'il a commencé à travailler sur le dossier en avril 2016, le Ministère iraquien de la défense s'est révélé être un partenaire dévoué : il a fait preuve de persévérance dans sa recherche de nouveaux témoins et de nouvelles informations, relancé le travail de terrain pour tenter de localiser d'éventuels sites d'inhumation et mené des missions d'exploration et d'excavation. Les appels à témoins répétés ont enfin commencé à susciter des réactions favorables de la part du public, ce qui permet d'espérer à nouveau des résultats concrets sur les sites de Karbala et de Samaoua. J'encourage le Gouvernement iraquien à poursuivre ces efforts dans le même esprit constructif et à veiller à mobiliser tout appui d'ordre institutionnel, financier, technique ou autre qu'il jugera indiqué afin de faciliter les activités qui seront menées à l'avenir. Je salue l'appui, la persévérance et la compréhension manifestés par le Koweït dans ce dossier qui progresse.
- 20. Je remercie les membres du Mécanisme tripartite d'avoir répondu de façon constructive à nos appels à partager des informations importantes, notamment à partir d'images satellite, de coordonnées du système de positionnement universel (GPS), de cartes et d'archives diplomatiques, qui ont permis de multiplier de manière déterminante les sources d'informations sur d'éventuels sites d'inhumation. Je les encourage à poursuivre la même démarche constructive. La direction avisée du CICR, qui encadre le Mécanisme tripartite, demeure essentielle pour recentrer les efforts de recherche et adopter des méthodes d'exploration satisfaisantes et ainsi maximiser les chances de localiser les sites d'inhumation en Iraq et au Koweït.
- 21. La restitution de biens koweïtiens importants, survenue après de longues discussions, est une étape importante sur la voie de la normalisation complète des relations entre les deux pays. J'encourage le Gouvernement iraquien à poursuivre ses recherches concernant les biens qui restent manquants, en particulier les archives nationales koweïtiennes disparues.
- 22. Je confirme l'attachement constant de ma Représentante spéciale pour l'Iraq et de ma Représentante spéciale adjointe, ainsi que du personnel de la MANUI, à jouer un rôle actif dans cette importante entreprise humanitaire. Je tiens à remercier mon ancien Représentant spécial, Ján Kubiš, pour les efforts qu'il a déployés dans ce dossier durant son mandat et souhaiter la bienvenue à ma nouvelle Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert.

19-00649 5/5